

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Télécopie : 02 37 31 36 38

Courriel : [mairie@aunay-sous-auneau.fr](mailto:mairie@aunay-sous-auneau.fr)



**NOMINATION DES MEMBRES  
EXTÉRIEURS DU C.C.A.S.**

**Arrêté n° 13/2023**

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28/05/2020, fixant à onze le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS (5 membres élus par le Conseil Municipal en son sein, 5 membres nommés par le Maire et le Maire Président de droit) ;  
Vu l'arrêté n°29/2020 portant nomination des membres extérieurs du CCAS ;  
Vu la démission de Mme Valérie SOULA en date du 03/02/2023 ;  
Considérant la nécessité de remplacer ce membre afin de respecter le principe de parité élus/nommés ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur le Maire nomme Mr Emmanuel DAVID en tant que nouveau membre nommé.

**Article 2 :** Les membres nommés du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aunay-sous-Auneau sont :

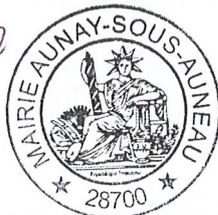
- Madame Françoise CAHUZAC.
- Monsieur Alain BONDON
- Madame Jasmonde MARTIN
- Mme Julie GRATEAU
- Mr Emmanuel DAVID

**Article 2 :** La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission à la Préfecture le : 09/03/2023
- La notification le :
- L'affichage en Mairie le :

Le Maire,  
Robert DARIEN



Fait à Aunay-sous-Auneau, le 07 mars 2023

Le Maire,  
Robert DARIEN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle il a été rendu exécutoire.